



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le Camping LA PLAGE VERTE accepte les réservations d'emplacements et de locations sous les conditions suivantes :

### **PREAMBULE :**

Le fait de séjourner sur le camping LA PLAGE VERTE entraîne l'acceptation des dispositions du règlement intérieur type des terrains de campings affiché à l'entrée du bureau d'accueil.

Il doit être respecté par tous les clients sous peine d'expulsion après mise en demeure et sans aucun remboursement.

### **1. CONDITIONS DE RESERVATION :**

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Le client qui établit la réservation doit être une personne majeure.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un adulte muni d'une autorisation parentale ne pourront être reçus au sein du camping.

Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper l'hébergement ou l'emplacement qui leur est alloué.

Le nombre de personnes ne peut excéder la capacité maximum de l'hébergement choisi.

L'accueil de personnes excédant le nombre de personnes mentionné aux conditions particulières du contrat de location ne sera possible qu'avec l'accord préalable du loueur et donnera lieu au paiement d'une redevance d'un montant de 15 € par nuit et par personne.

Les réservations peuvent être effectuées par courriel, par courrier ou par téléphone.

Pour toute réservation de cabane ou de mobile home, il sera facturé des frais de dossier (10 €).

Les réservations deviennent effectives et définitives qu'avec notre accord et après réception par le camping dans un délai de 10 jours :

- du contrat de location et des conditions générales de vente signés ; passé ce délai, l'option sera annulée sans préavis ;
- du montant des arrhes (25 % du coût de la location hors taxe de séjour) et des frais de dossier dont le paiement peut être effectué par chèque, chèques vacances ou virement bancaire.

Le règlement du solde de la location et de la taxe de séjour aux taux en vigueur doit être effectué lors de l'arrivée, avant la remise des clés

Les préférences formulées lors des réservations (N° d'emplacement précis, ombre ou pas, emplacements côte à côte...) seront satisfaites dans la mesure des possibilités, sans engager la responsabilité du camping.

**EMPLACEMENTS** : les réservations sont vivement conseillées en haute saison. Arrivées à partir de 14h et départs avant 12h, toute parcelle non libérée à 12h entraînera une facturation automatique d'une nuit supplémentaire.

**HEBERGEMENTS (MOBIL-HOME, CABANES)** : Arrivées entre 15h et 19h ; toute arrivée tardive doit être impérativement signalée (supplément de 15 €) ; aucune arrivée possible après 20h. Départs entre 9h et 10h30 ; aucun départ possible avant 9h.



Un forfait ménage de fin de séjour d'un montant de 60 € est réservable au moins 5 jours avant la date de départ. Un chèque de caution (dépôt de garantie) ou une empreinte de carte bancaire est demandé lors de l'arrivée ; le montant de la caution est de 300 € par location ; la caution est destinée à couvrir le coût des dégradations, de la casse du mobilier, de la vaisselle ou des divers accessoires ainsi que celui du nettoyage de la location s'il n'a pas été effectué par le locataire.

La réparation des dégradations à la location ou au mobilier sera facturée selon leur coût réel. Le remplacement de la vaisselle et des autres accessoires sera tarifé suivant le prix de rachat. Le nettoyage de la location sera facturé au taux de 30 € HT l'heure.

**Le loueur dispose d'un délai d'un mois à compter de la fin de la location pour restituer la caution** (article 22 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989).

## **2. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION**

Les dispositions de l'article L 121-20 du Code de la Consommation prévoyant un délai de rétractation de 7 (sept) jours, à compter de l'acceptation de l'offre de service, ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet la prestation de service d'hébergement qui doivent être fournis à une date ou selon une période déterminée.

Le client ne dispose donc d'aucun droit de rétractation.

## **3. ANNULATION**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou par courriel.

Conformément aux articles 1590 du Code Civil et L 214-1 du Code de la Consommation, la conservation ou la restitution des arrhes répondent aux règles suivantes :

### **Annulation du fait du client**

a) Avant l'entrée dans les lieux :

Les arrhes restent acquises au camping.

b) Lors de l'entrée dans les lieux :

Les arrhes restent acquises au camping, à condition que la location corresponde aux termes du contrat.

### **Annulation du fait du camping**

a) Avant l'arrivée du client :

Le camping reverse au client le double des arrhes qu'il a perçues.

b) A l'arrivée du client :

Le camping se réserve le droit de refuser la location au client qui ne se conformerait pas aux termes du contrat établi. Dans ce cas le client ne pourrait prétendre au remboursement de ses arrhes.

En l'absence d'avertissement écrit précisant que le client a dû différer la date de son arrivée, le camping aura la libre disposition de la location 24 heures après la date d'arrivée mentionnée aux conditions particulières du contrat de location.

## **4. ETAT DES LIEUX**

Conformément à l'article 1731 du Code Civil, la location est présumée avoir été remise en bon état.

Toute réclamation devra être présentée le jour d'arrivée avant la fermeture du bureau d'accueil. Le représentant du camping fera au mieux pour y remédier.



Aucune réclamation ne sera admise postérieurement.

De la même manière, tout incident qui surviendrait en cours de séjour devra être signalé au camping qui fera de son mieux pour y remédier.

Le jour du départ, l'état des lieux sera fait par le représentant du camping en présence du client.

## **5. ASSURANCES**

Au plus tard le jour de leur arrivée, les clients des locatifs doivent remettre au camping une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité couvrant tous les dommages corporels ou matériels qu'ils peuvent occasionner.

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie, dégradation de biens et de véhicules..., ainsi qu'en cas d'accident relevant de la responsabilité civile du ou des clients.

## **6. ANIMAUX**

Les animaux domestiques sont acceptés dans le camping et les hébergements locatifs, moyennant le paiement d'un forfait (1.50 € par nuit et par animal).

Les chiens et chats doivent être identifiés (tatouage ou puce électronique) et vaccinés, ils doivent être tenus obligatoirement en laisse dans l'enceinte du camping.

Ils ne doivent pas incommoder le voisinage par leurs aboiements ou salissures, ni rester seuls dans la location ou sur l'emplacement de camping.

## **7. VEHICULES ELECTRIQUES**

Les bornes électriques et les installations électriques des mobile homes et cabanes n'étant pas conçues pour délivrer la puissance électrique nécessaire à la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables, il est interdit de brancher ces véhicules sur les emplacements de camping et sur les locatifs :

### **HAUT RISQUE D'INCENDIE**

Une borne de recharge spécialement conçue est disponible en libre-service à l'entrée du camping.

## **8 – WIFI**

Le camping met à disposition de sa clientèle, de façon gratuite, un accès au wifi.

En cas de soucis pour se connecter à ce réseau wifi, et quelle qu'en soit la cause, le client ne pourra en aucun cas prétendre à quelque remboursement ou dédommagement de quelque nature que ce soit.

## **9 – INTERDICTION DE FUMER :**

Il n'est pas permis de fumer et de vapoter à l'intérieur des locations.

## **10. DONNEES PERSONNELLES**

Conformément à la loi informatique et libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière.



Le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données à des tiers qu'il peut exercer en s'adressant par courrier à :

Colette Bellot  
Camping "La Plage Verte"  
83 route de La Tour d'Auvergne  
63240 Le Mont-Dore

#### **11. RECLAMATIONS ET MEDIATION**

Toute réclamation devra être effectuée exclusivement par courrier recommandé avec avis de réception adressé au camping dans un délai de 10 jours après la date de fin de séjour.

Les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents en cas de litige.

Seule la version française des conditions générales de vente fait foi.

Chers clients, ces éléments étant nécessaires pour éviter tout malentendu, nous vous remercions de votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances soient une réussite totale.